



SOMMAIRE

Grève pour les salaires chez Figeac Aéro

Le mouvement à l'APHP dure et se renforce

Les syndicats de fonctionnaires dénoncent une situation sociale dégradée

Subsea 7 (services pétroliers) supprime 474 emplois en France

Education : une étude pointe une importante ségrégation sociale dans le secondaire

L'inégalité femmes-hommes au travail risque de perdurer

Une nouvelle présidente pour la Ligue des Droits de l'Homme

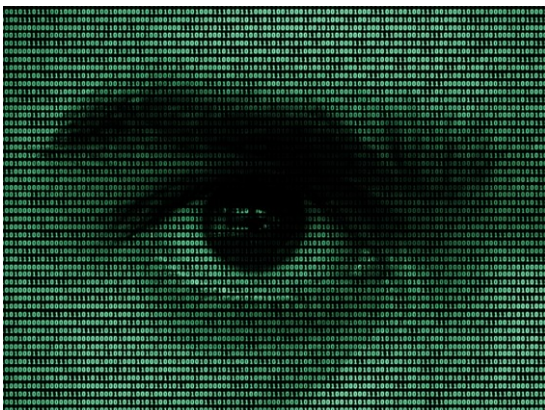
Victoire salariale des ouvriers de Renault Bursa

L'usage d'internet progresse dans les recrutements des cadres

Agirc Arrco : le Medef contraint de revoir sa copie

BILLET DE LA SEMAINE

Tous Charlie... Tous sur écoute ?



Adopté à l'Assemblée Nationale le 5 mai. Le projet de loi sur le renseignement sera examiné au Sénat le 2, 3 et 4 juin et sera voté lors d'un vote solennel le 9 juin 2015. C'est peu dire que ce texte est très controversé même s'il n'a été modifié qu'à la marge par les députés. La CGT, son Ugict sont de celles et ceux, nombreux, qui sont opposés à ce projet de loi que le

gouvernement nous vend comme la réponse aux attentats de janvier tout en se défendant de vouloir imposer un « Patriot Act » à la française.

En réalité, les attentats de janvier et l'énorme émotion qu'ils ont suscitée ne sont qu'un prétexte pour faire passer un texte qui était dans les cartons depuis au moins un an, voire deux. En effet, notre pays encourrait une condamnation de la Cour Européenne des Droits de l'Homme s'il restait sans législation destinée à légaliser les pratiques illégales des services de renseignement. Le gouvernement s'est donc très vite engouffré dans une brèche que le contexte émotionnel lui ouvrait.

Ce projet de loi expose tous les citoyens à la surveillance des services de renseignement, quasiment sans contrôle, et met en danger toutes les mobilisations sociales et politiques. Il contient deux articles qui permettent une interception de l'ensemble des données de tous les citoyens français en temps réel sur Internet, dans le but de faire tourner dessus des outils de détection des comportements « suspects ». Face aux critiques, le gouvernement nous assure que cette surveillance par algorithmes serait anonymisée et que l'identification interviendrait uniquement si une menace est détectée.

Mais, les scientifiques de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) sont plus que sceptiques : « Il n'existe pas aujourd'hui de technique d'anonymisation sûre. Un texte de loi ne devrait pas se fonder sur la notion de donnée anonyme ou anonymisée », tranche l'Inria. Quant à la CNIL, saisie pour avis, elle regrette que certaines catégories de professions (avocats, médecins, journalistes...) ne soient pas protégées, et voit dans ce nouvel arsenal des techniques de renseignement, un changement aux « conséquences particulièrement graves sur la protection de la vie privée et des données personnelles ».

Ajoutons à ces critiques le fait que le projet étend le champ d'action du renseignement intérieur et extérieur, y compris dans des objectifs sans aucun lien avec le terrorisme. S'y trouvent également la défense des intérêts économiques et scientifiques de la France, la lutte contre les violences collectives pouvant troubler l'ordre public, la criminalité et la délinquance organisée, etc. Ces nombreuses finalités étendent très largement le champ de la surveillance, parce qu'elles augmentent le nombre de raisons et de périmètres permettant qu'on puisse se retrouver surveillés. Alors que s'ouvre le débat au Palais du Luxembourg, les opposants au texte ne désarment pas. Ainsi, l'Observatoire des Libertés et du Numérique (OLN) et certaines des organisations dont la CGT et son syndicat national des journalistes, la CGT Police, la CFDT, Journalistes, le Syndicat de de Magistrature, le syndicat des avocats de France tiendront une conférence de presse ce 1er juin dans les locaux de la Ligue des Droits de l'Homme.

Grève pour les salaires chez Figeac Aéro

A l'appel de la CGT, des salariés de Figeac Aéro dans le Lot ont entamé vendredi une grève afin de faire pression sur des négociations salariales en cours.

Le nombre des grévistes atteignait "une centaine" dans la matinée mais "au moins 200 en milieu de journée", estime Nathalie Schocron, déléguée CGT. La direction propose 35 euros de hausse moyenne tandis que la CGT réclame 100 euros.

"Figeac Aéro est en pleine prospérité. On revendique un partage des richesses", explique la déléguée CGT qui ajoute que les salaires de la société sont "très bas par rapport aux autres entreprises" du secteur. Le chiffre d'affaires de Figeac Aéro bondit de près d'un quart chaque année et devrait atteindre 500 millions d'euros en 2017/2018, selon les prévisions de la société.

Une belle prospérité saluée mi-avril par François Hollande venu saluer le projet d'"Usine du futur", un atelier aéronautique ultra-automatisé présenté comme le moyen de rester compétitif en France pour éviter de délocaliser dans les pays à bas coûts de main-d'œuvre.

Le mouvement à l'APHP dure et se renforce

Après deux journées de grève très suivies les 21 et 28 mai, les syndicats de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris appellent à une nouvelle grève "massive" le 11 juin, invitant les personnels à manifester en direction de l'Elysée pour contester le projet de réforme des 35 heures du directeur général, Martin Hirsch, ont-ils annoncé vendredi 29 mai.

"La colère des personnels augmente de jour en jour", indique dans un communiqué l'intersyndicale CGT, SUD, FO, CFDT, CFE-CGC, CFTC et Unsa.

Gonflée à bloc par le succès de la grève suivie par 50% des agents, l'intersyndicale a arrêté un calendrier de nouvelles actions jusqu'à la mi-juin. Martin Hirsch a proposé aux organisations syndicales une "base nouvelle" de négociation, mettant "au centre des discussions les améliorations des conditions de travail et de l'organisation du travail" dès mardi. La direction n'abandonne pas pour autant son projet de réforme de l'organisation du temps de travail, qui pourrait aboutir à la diminution, voire à la suppression de RTT pour certains agents.

Du coup, les syndicats et les personnels restent très méfiants. Pour la Fédération CGT Santé Action Sociale et l'Union Syndicale

CGT de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, "le refus du Directeur Général de négocier sur d'autres bases est inacceptable ! [...] Les personnels ne peuvent être la variable d'ajustement des réductions budgétaires et leurs conditions de travail se voir bradées sur l'autel des économies. »

La Fédération CGT appelle d'ores et déjà à une journée nationale de mobilisations et grève le 25 juin prochain dans le cadre d'une journée nationale interprofessionnelle d'actions sur les salaires décidée par la CGT.

Les syndicats de fonctionnaires dénoncent une situation sociale dégradée

La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a fait savoir mercredi 27 mai qu'un dégel du point d'indice, qui sert au calcul des salaires des agents n'était pas à l'ordre du jour, au lendemain d'un courrier adressé par cinq syndicats au président Hollande.

CGT, FSU, FO, Solidaires et FA-FP (Autonomes) affirment que la situation des 5,4 millions d'agents, "les missions essentielles qu'ils mènent pour le bien de la population et pour l'intérêt général, leurs conditions d'exercice se sont extrêmement dégradées et deviennent préoccupantes. (...) De trop nombreuses années de politiques d'affaiblissement de la Fonction publique -avec lesquelles, malheureusement, vous n'avez pas effectué toutes les ruptures attendues- conduisent aujourd'hui à un constat particulièrement inquiétant", écrivent-ils à François Hollande.

Ils dénoncent notamment le gel du point d'indice, qui sert de base au calcul des salaires et qui n'a pas bougé depuis 2010, y voyant une "mesure injuste et régressive sans précédent".

Selon les syndicats, cela a des effets de "paupérisation pour nombre d'agents qui s'ajoutent à un sentiment de déclassement". "En ce qui concerne l'emploi, le constat est également sombre", écrivent les cinq syndicats pour qui "hormis les rares secteurs définis comme prioritaires, les suppressions de postes se poursuivent et s'aggravent". Ils relèvent en outre qu'"en dépit de plans successifs pour la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique", le recours aux précaires et aux non titulaires "ne cesse de progresser dans les trois versants" (Etat, Territoriale et Hospitalière).

Subsea 7 (services pétroliers) supprime 474 emplois en France

Le groupe de services pétroliers Subsea 7 (spécialisé dans les infrastructures pétrolières sous-marines) prévoit de supprimer 274 postes en France sur un peu moins de 1.000 personnes dans l'Hexagone, dans le cadre d'un plan de restructuration qui touchera près de 20% de l'ensemble de ses effectifs dans le monde.

Le groupe avait annoncé le 12 mai la suppression d'environ 2.500 emplois d'ici au début 2016, soit près de 20% de ses effectifs globaux (13.500), et la vente de jusqu'à un quart de sa flotte en raison de la baisse du prix du pétrole.

Selon un délégué du personnel, s'exprimant auprès de l'AFP sous le couvert de l'anonymat, aux "274 suppressions de postes sur 974 CDI", s'ajouteront "les prestataires de service qui travaillaient pour nous dans l'entreprise, presque une centaine". Le représentant du personnel indique que des licenciements interviendront s'il n'y a pas suffisamment de candidats au "plan de départs volontaires" dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Education : une étude pointe une importante ségrégation sociale dans le secondaire

La ségrégation sociale dans le système éducatif secondaire (collèges et lycées) est "importante" en France, indique une étude réalisée par deux chercheurs de l'Ecole d'économie de Paris pour le compte du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), publiée jeudi 28 mai.

Les chercheurs ont quantifié ces ségrégations en se basant sur des données administratives collectées sur six ans par les académies, pour les établissements publics et privés.

L'importance de la ségrégation sociale s'explique "en grande partie" par la ségrégation résidentielle (quartiers où les familles habitent), au collège comme au lycée, note l'étude. Ainsi, s'il n'y avait aucune ségrégation sociale, chaque collégien compterait dans sa classe 22% d'élèves appartenant aux catégories socio-professionnelles supérieures (CSP+, à savoir chefs d'entreprise, cadres, professions intellectuelles, enseignants et professeurs des écoles).

Or aujourd'hui, un élève issu d'une famille CSP+ en compte 34% et les autres élèves seulement 18%, soit un taux quasi deux fois inférieur. Ces taux moyens cachent d'importantes disparités,

soulignent les deux chercheurs. Quelque 5% des collègues comptent 3% ou moins d'élèves CSP+, et à l'inverse, 5% de collègues ont une proportion d'élèves issus des classes aisées trois fois supérieure à la moyenne nationale.

L'inégalité femmes-hommes au travail risque de perdurer

Dans un communiqué, la CGT appelle les parlementaires à renforcer l'égalité hommes/femmes et le combat contre toutes les discriminations au travail en refusant l'affaiblissement, voire la dilution des capacités d'action et de négociation des salariés sur ces sujets comme le propose le projet du gouvernement.

Neuf femmes politiques de gauche comme de droite, dont 8 anciennes ministres, ont dénoncé jeudi soir "le recul du gouvernement sur l'égalité professionnelle femmes-hommes", qui dans le cadre du projet de loi sur le dialogue social et l'emploi supprime deux outils « indispensables de l'égalité professionnelle : la production par l'entreprise d'un document dédié, le Rapport de Situation Comparée et l'organisation d'une négociation spécifique", déplorent les signataires.

Une nouvelle présidente pour la Ligue des Droits de l'Homme

La Ligue des droits de l'Homme (LDH), qui tenait son 88e congrès au Mans, a élu à sa tête Françoise Dumont, 69 ans, retraitée de l'enseignement.

Jusqu'à-là vice-présidente du mouvement, Françoise Dumont est par ailleurs présidente de l'association InfoMIE, une plateforme d'information sur les droits des mineurs étrangers isolés. Elle remplace Pierre Tartakowsky, qui était président depuis juin 2011 et devient président d'honneur.

Victoire salariale des ouvriers de Renault Bursa

Les salariés de l'usine turque de Bursa du constructeur Renault ont mis fin mercredi 27 mai à une grève de près de deux semaines après avoir obtenu une hausse des salaires.

Ils auraient obtenu une prime immédiate de 1.000 livres turques (350 euros), l'équivalent d'un mois de salaire, et la promesse d'une prochaine réévaluation de leurs rémunérations et du versement d'un bonus annuel fondé sur les performances de production du site.

L'usage d'internet progresse dans les recrutements des cadres

Selon le dernier baromètre "Sourcing" cadres de l'Apec, 85% des embauches de cadres en 2014 ont donné lieu à la publication d'une offre d'emploi qui reste de loin le premier moyen utilisé par les entreprises pour recruter leurs cadres.

«Comme les années précédentes, l'offre d'emploi reste le moyen le plus efficace pour recruter un cadre», explique l'Apec.

Une fois publiée, elle permet le recrutement dans 63% des cas (61% en 2013). Ces deux proportions sont en progression par rapport à 2013.

A noter, les réseaux sociaux professionnels sont le moyen de sourcing dont l'usage progresse le plus en 2014 : 28% des recruteurs les mobilisent contre 22% un an plus tôt.

Agirc Arrco : le Medef contraint de revoir sa copie



Quand les organisations syndicales portent le même message, le Medef est contraint de revoir sa copie. Elles ont récusé unanimement le recul à 67 ans de l'âge effectif de départ en retraite et exigé de nouvelles ressources pour les régimes avec une contribution financière du Medef.

Le projet du Medef a donc été jugé inacceptable. La CGT a affiné les chiffrages de ses propositions permettant de rétablir durablement les équilibres financiers des régimes sans réduire le niveau des prestations.

Le rassemblement organisé aujourd'hui par la CGT devant le Medef a permis de porter les exigences des salariés, des demandeurs d'emploi et des retraités, en particulier le refus de tout nouveau recul de leurs droits sociaux.

Une prochaine réunion de négociation aura lieu le 22 juin.

Son issue dépendra de l'intervention des salariés et des retraités qui peuvent d'ores et déjà signer massivement la pétition en ligne : <http://www.cgt.fr/Pour-resorber-les-deficits-et.html>